



2° Festival de la photo surréaliste de Fréjus 2020.

(Photo créative / photo montage / post-traitement / Perspective.)

Du 30 mai au 6 juin à l'Espace Culturel de Port-Fréjus

Fiche de Candidature

L'organisateur : Association « Forum Julii Photo » régie par la loi du 1° juillet 1901

Adresse : 88 Avenue du Mont Capitolin 83 600 Fréjus.

Tel : 06 58 06 63 76 email : forumjulii.photo@gmail.com

Article 1 / sont désignés :

- Organisateur : L'association Forum Julii Photo.
- Exposants : Les candidats sélectionnés.

Article 2 / Le thème du Festival : **La Photo surréaliste / créative / photomontage etc.**

- Le sujet et support sont libres.
- Le nombre de photos présentées est de 3 à 6 max.
- Unité de l'ensemble des photos proposées.
- Chaque candidat est l'auteur de toutes les photos nécessaires et des montages présentés.
- Si besoin, il est dépositaire des droits à l'image et autorisations légales.
- Les frais de tirages et d'encadrement sont à la charge des candidats sélectionnés.
- Pour la participation des moins de 18 ans une autorisation des représentants légaux est nécessaire

Article 3 : Critères de sélection :

- **Fidélité au thème, artistiques, techniques et unité de l'ensemble des photos proposées.**
- Les photos dégradantes ne sont pas retenues.
- Seules les photos sélectionnées seront exposées.

Article 4 / Candidature : **La candidature est gratuite, ouverte à tous.**

- **1°) Avant le 30 février 2020 :** Adresser par email, le dossier de candidature signé avec 3 à 6 photos numériques, (JPEG / 1280 pixl./ 90DPI) à : forumjulii.photo@gmail.com
- **2°) Du 01 au 06 mars 2020 :** Sélection des exposants.
- **3°) Le 09 mars 2020 :** Les exposants sont informés par email, avec demande de validation de leur participation.

Article 5 / Conditions d'exposition :

- **Accrochage le samedi 30 mai de 9h à 17h :**
- A la charge des exposants et sous leur seule responsabilité, à l'espace culturel de Port-Fréjus.
- L'organisateur met à disposition 3 panneaux d'expositions, (2m de haut sur 1m de large chacune) pour deux exposants en recto/verso.
- L'organisateur attribue les emplacements de chacun, dans un souci d'harmonisation.
- Il est demandé d'identifier au dos des photos, le nom /N°Tel /email.
- Une photo de l'exposant et la présentation de sa démarche créative est adressée par mail, à l'organisateur au format A4.
- **Horaires d'expositions :** Du samedi 30 mai au samedi 6 juin de 10h à 20h.

Article 6 / Autorisation de diffusion : Dans la volonté de promouvoir le Festival, **l'exposant accorde à l'organisateur le droit de reproduire son travail sans contrepartie d'aucune sorte, sans limitation de durée ni de support et à diffuser son nom et prénom.**

Articles 7 / Inauguration : **Le samedi 30 mai à 18h30.**

- **Les exposants sont présents à l'inauguration.**
- L'entrée du Festival est gratuite.

Article 8 / Surveillance : Aucun gardiennage de nuit comme de jour n'est assuré. Chaque photographe expose sous son entière responsabilité.

- La manifestation se déroulant sur 8 jours, et les locaux bien que fermés ne pouvant être surveillés, l'exposant peut, s'il le désire, retirer ses photographies chaque soir pour les remettre en place le lendemain à partir de 9h00.

Article 9 / Fin du Festival : **L'exposant récupère ses photos le samedi 6 juin 2019 de 19h à 22h.**

- Passée l'échéance l'organisateur ne prendra en charge ni le stockage ni le renvoi des photos.
- L'exposant s'engage à restituer son emplacement propre au moment du départ. Des sacs poubelles sont mis à disposition à cet effet. Toutes dégradations constatées sur le matériel mis à disposition sont à la charge de l'exposant.

Article 10 / Sécurité : **Durant les heures d'ouverture, un représentant de l'organisation est affecté à la sécurité, limité à l'entrée (filtrage) et aux 1° secours / incendie)**

- Interdiction de fumer et de boissons alcoolisées, et de présence d'animaux.

Article 11 / Promotion des Exposants :

Trois prix sont attribués. :

Le 1°: Prix du jury, pour l'ensemble du travail d'un exposant.

Le 2° : Prix coup de cœur pour une photo.

- **Ces deux prix sont décernés par le jury du festival, composé de l'artiste invité, d'un critique d'art et d'un représentant de l'organisation.**

Le 3° : Prix du public, pour une photo.

- **Nombre de voies obtenues par le public.**

- Les résultats sont annoncés le samedi 6 juin à 18h30 : **Présence de tous les exposants.**
- Les prix gagnés ne pourront être ni échangés ni remboursés.
- Les résultats seront publiés dans des médias locaux et nationaux

Article 12 / Responsabilité de l'organisateur:

La responsabilité de l'organisateur est limitée à la mise à disposition d'une salle d'exposition et à la réalisation de la promotion de l'événement. Aussi :

- L'organisateur ne pourra en être tenu pour responsable en cas d'accident corporel survenu sur des personnes participant ou bien causé par un tiers, pendant la durée du Festival. Des vols, dégradations, pertes liés au transport et/ou stockage. Des frais ou dommages quelconque liés en tout ou partie, directement ou indirectement, au déroulement du Festival.
- Celons la situation du moment, l'organisateur se réserve le droit : d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce festival photo, de remplacer les lots gagnés par un lot de nature et de valeur identique.
- Aucun recours ne sera possible de la part des candidats ou exposants.

Article 13 / Responsabilité de l'exposant :

L'exposant est responsable de ses actions ou inactions liées à ses activités / présence / interventions / aux matériels présentés ou utilisés / des dégâts, pertes, vols, retard, accidents ou incidents constatés. Aussi :

- Les photographies sont exposées aux risques et périls de l'exposant.
- En cas de dégradations du matériel apporté par le candidat, aucun recours ne sera possible envers l'organisateur.
- Il est demandé à l'exposant de vérifier sa bonne couverture en termes d'assurance et responsabilité.

Article 14 / Droit d'accès aux informations :

Les informations collectées sont exclusivement destinées à l'organisateur.

Elles sont nécessaires à la gestion de la manifestation.

- Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, l'exposant dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données personnelles le concernant. Il suffit de nous écrire par courrier à l'intention du bureau à l'adresse ci-dessous :

Forum Julii Photo 88 Avenue du Mont Capitolin 83600 Fréjus. En mentionnant son nom, prénom, adresse. La demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature et préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Article 15 / Règlement des litiges. La participation au Festival implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties.

- L'organisateur n'a à se justifier sur les choix des photographes sélectionnés, ou non retenus par le comité de sélection, ni des prix attribués par le jury du festival. Aucune réclamation ne sera possible de la part des candidats ou des exposants.
- L'organisateur tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci.
- Aucune contestation ne sera plus recevable 1 mois après la clôture de ce Festival.
- La fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un exposant, notamment, par l'utilisation de photos non prises par lui, la création de fausses identités, pourra être sanctionnée par des mesures d'expulsion et de poursuites pénales.
- L'exposant déclare avoir pris connaissance du présent règlement qui s'impose à lui et remettre un exemplaire signé avec la mention lu et approuvé à l'organisateur.

Article 16 : Toute demande d'inscription au festival est suspensive à l'accord du présent règlement et devra être confirmée par l'organisation.

- Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par courriel à l'adresse suivante :

forumjulii.photo@gmail.com

- Tel : 06 58 06 63 76

- Pour toute correspondance, les coordonnées de l'association organisatrice sont les suivantes :

Forum Julii Photo
88 avenue du Mont Capitolin
83600 FREJUS.

Candidat : A compléter et retourner signé avec 3 à 6 photos numériques au format JPEG / 1280 pixl. max, sur le plus grand coté à : forumjulii.photo@gmail.com avant le 30 février 2020 / voir Article 4 .

Nom :		Prénom :				
Adresse :						
Format des photos exposées (en cm) :	N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6
N° de Téléphone :			Email :			

J'ai lu et accepte les conditions du présent règlement du 2° Festival de la Photo Surréaliste de Fréjus 2020.

Date : Signature :